

Marseille, le 31 Janvier 1839.

M



J'ai l'honneur de vous informer qu'à dater du 1^{er} Février prochain, la maison de Commerce que j'avais créée sous la raison de Charge fils aîné n'existe plus que pour sa liquidation, qui sera effectuée par moi seul.

Je saisis cette occasion, Messieurs, pour vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée, confiance qui a contribué puissamment au succès de mon établissement et que je vous prie de reporter sur le nouveau que je viens de former suivant la circulaire ci-contre.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Charge fils aîné